
**CANADIAN BROADCAST STANDARDS COUNCIL
QUEBEC REGIONAL PANEL**

CKAC-AM re an episode of *Doc Mailloux* (Money)

(CBSC Decision 05/06-1379)

Decided December 11, 2006

M.-A. Murat (Vice-Chair), B. Gu  rin, D. Meloul, G. Moisan

THE FACTS

Doc Mailloux was (at times material to this broadcast) an open-line radio program hosted by psychiatrist Pierre Mailloux and his co-host Janine Ross. The program aired weekdays on CKAC (Montr  al) from 1:00 pm to 4:00 pm. The hosts and callers discussed topics related to psychology, sociology and similar disciplines, occasionally inspired by a current news story or social phenomenon.

The episode of March 27, 2006 dealt principally with the subject of money but, under that broad heading, the discussion touched on happiness, honour and other related issues. The more pertinent dialogue follows (the full dialogue can be found in Appendix A, in French only):

[translation]

Doc Mailloux: Janine, who said "Money doesn't buy happiness"? [Janine laughs] Who said that? Is it, is it, I don't know. [...]

[...]

Janine: And the worst of it all, Pierre, is perhaps loaning money. I'm not talking about a few cents here, and to, to, you know, it, you never see it again.

Doc Mailloux: Well yes, because if money is not important, why pay it back, since it's not important? You don't give back something that is insignificant.

Janine: And, when someone lends you money, Pierre, and he's the one guilty of asking for it back? He becomes the bad guy. [Janine laughs]

Doc Mailloux: Well no, there is something in this, because the deficient countries have no consideration for money. Take for example Cuba, North Korea, Iran. Deficient countries, profoundly deficient countries.

Janine: But, there isn't, there isn't any money around anyway. You don't have –

Doc Mailloux: Thank you!

Janine: There you are!

Doc Mailloux: Thank you! A deficient country, Cuba, money, I –

Janine: When it's about poverty, maybe you, maybe you borrow other things, but it isn't money.

Doc Mailloux: No. It's so, it's so unimportant that it gets spread out fairly. Everyone has the same salary; everyone has the same thing. Everyone has nothing. Hey!? Cuba. Those who go, those who visit Cuba, could you please just open your eyes. Damned bunch of blind people. A deficient country. You're going to visit deficients. Could you at least have the decency to observe them and to bring us back some intelligent observations, instead of walking around [mocking tone] in a bikini and a swimsuit with your belly showing, wou, wou, wou.

Janine: These are economies in the process of, they are emerging. These are economies that –

Doc Mailloux: Excuse me!?

Janine: – aren't stable.

Doc Mailloux: Cuba, an economy in the process of, an emerging economy?

Janine: At the beginning –

Doc Mailloux: North Korea. No. Janine, if –

Janine: Emerging, Pierre, it's beginning.

Doc Mailloux: Janine, that's what I'm trying to tell you. They are, they are countries that *do not have* an economy, that attribute *no* importance –

Janine: That's right.

Doc Mailloux: – to money.

Janine: It's beginning to emerge.

Doc Mailloux: No! Not at all in Cuba, zero.

Janine: Yup! They're trying, Pierre.

Doc Mailloux: They're damned deficients. [Janine laughs] No; they don't even try. They act in bad faith, because they don't want money to become important. They're deficient to the point of denying a major social dimension. I'm not telling you it is the only dimension, Janine. Those naïve individuals out there who are

listening this afternoon. No; don't call me to give me hell, to say [mocking tone] "The only thing that counts for him is money." Well no, dummies, it isn't true. It's not because I'm saying that money is important, that only money is important. [Janine laughs] No, no, hey, please.

Janine: Money helps, but it's not everything.

Doc Mailloux: No, it's not the only factor.

After further discussion on various aspects of money, Doc Mailloux made the observation that Quebecers have little respect for money and for the property of others. The discussion then focussed on Cuba and Russia.

[translation]

Janine: Is it possible that to their way of thinking, people who borrow money view it as a collective thing?

Doc Mailloux: Yes.

Janine: You're a welfare recipient; your money belongs to me.

Doc Mailloux: Yes. Yes, that's Cuba. That's what I'm trying so hard to tell you. It's like Cuba. It's that money is – how can I explain this to you – it's like water and the air we breathe.

Janine: It doesn't belong to anyone.

Doc Mailloux: It doesn't belong to anyone.

Janine: [Laughing] Fine.

Doc Mailloux: And there is no property in Cuba. In the Soviet Union – most Quebecers don't know this – properties belonged, lands, the earth, belonged to the state, never to individuals.

Janine: Everything had been confiscated, of course.

Doc Mailloux: It's, it's public property, so I could just walk around. A Soviet citizen could just go anywhere he pleased. No one could tell him "listen, smarten up, you're on my turf". Of course not, since it's public property. He has the right to be anywhere and in Quebec, there is a percentage of the population with that damned mentality.

[...]

Doc Mailloux: Do Cubans have a sense of honour? No! No sense of honour, because they are a subservient tribe. They obey, but you must understand that a sense of honour is an impetus that comes from inside one's self. It's like enthusiasm; it's like motivation.

Janine: And it's defensible. You can defend –

Doc Mailloux: Let's not mix apples and oranges, my friends!

Janine: In that case, Pierre, you can defend your honour. You can defend, when you have something to defend, when you have something to be proud of, you will defend your honour and you will pay your debts.

Doc Mailloux: Yes.

Janine: So, you need to have a very positive self-image to be able to say I'm defending my honour.

Doc Mailloux: Will a Cuban make good on his debts? Ne-ver!

Janine: Individually, Pierre, they can have pride –

Doc Mailloux: Never! Collectively –

Janine: – [???].

Doc Mailloux: No, no, no, no. No, no, no, no.

Janine: Individually.

Doc Mailloux: No, no. No, no. No, no. The Russians. Do the Soviets have a sense of honour, do they pay their debts? No! They, they steal and they rob each other. Because it's, you see, those are the perverse effects of collective submission. Is, you know, you have to think about it a minute. Try imagining a subservient group, a group that is subjugated.

During a dialogue with caller Carole, who told the story of her husband's loan to her brother, the host drew a link between the loan and her husband's masculinity, focussing on his level of sexual arousal.

[translation]

Doc Mailloux: How is it that he agreed to lend two thousand to your brother?

Carole: I don't know.

Doc Mailloux: My impression is that he wanted to puff out his chest a bit.

Carole: Excuse me?

Doc Mailloux: My impression is that he wanted to puff out his chest a bit. That's a very male thing. You know, strut his stuff, be a peacock.

Janine: I can loan money, that means [??] my business –

Doc Mailloux: You know. No, no, but strut his stuff for your benefit.

Carole: For my benefit?

Doc Mailloux: Yes, strut his stuff a bit.

Carole: Is that right?

Doc Mailloux: Is that possible?

Carole: [Laughing] I don't know.

Doc Mailloux: A bit of –

Janine: [??].

Doc Mailloux: After he loaned the money, were there any changes in his erections? Did you notice anything?

Carole: No.

Doc Mailloux: No, no difference on that level?

Carole: No. No.

Doc Mailloux: A better hard-on or a bit more ...

Carole: No.

Doc Mailloux: No?

Carole: No.

Doc Mailloux: No?

Carole: No.

Janine: But, what if it was something else, Pierre? Have these two men known each other a long time, and then something could have happened [??].

Doc Mailloux: No, no, no. It's a male thing. No, no. That's a male thing. It's a male thing.

[...]

Doc Mailloux: That's not my goddamned problem. [original French: Ça c'est pas mon hostie problème.]

[...]

Doc Mailloux: And that's why we're talking about it. Many women will, will agree to loan money, um, because they're driven by some sort of feeling toward the person asking for the loan. But, they're going to get fucked.

Following various other discussion points, Doc Mailloux embarked on the subject of national intellectual quotients, with at least an oblique reference to the host's previous contentious comments on radio and television on the subject of IQs. That part of the dialogue went as follows:

[translation]

Doc Mailloux: Agence France-Presse, not Mailloux, mind you. So all the little dopes who hate me, are going to hate me for some damned good reasons.

[...]

Doc Mailloux: No idea! A damned moron like Mailloux stuck his nose where he had no business; with an average IQ. What is an average IQ, Janine?

[...]

Doc Mailloux: It means the average, O.K., in that group. The Germans beat the Dutch by a hair – and the Poles – and this is surprising – the Poles with an average IQ of 106.

Janine: Hmm, hmm, yes.

Doc Mailloux: So, in the sample Polish group studied by this clown, the average IQ was 106 in the Polish group and 107 in the German group.

Janine: That's very close.

Doc Mailloux: It's very, very close.

Janine: Yes.

Doc Mailloux: The Swedes rated 104, the Italians 102, O.K.? In the British group, the average IQ was 100.

Janine: Hmm, hmm. That's a difference of seven points.

Doc Mailloux: Yup. The Brits –

Janine: And yet, Pierre, the British, the Americans, and all that; they're the ones who ended the last world war; they opposed the Germans.

Doc Mailloux: Of course, but wait a minute. Moving right along; what you said was interesting.

Janine: [???

Doc Mailloux: But, they have a comfortable margin over the Spanish with an average IQ of 98, and especially the French with an average IQ of 94. [Janine laughs.] An average IQ of 94 and 107; that's a big difference. That's a difference of seven points.

Janine: [Laughing] For those who fight over their borders all the time; historically.

Doc Mailloux: Well, it indicates that there are many more; listen there are some bright French people, but there are proportionally more bright Germans than bright French. That's what is meant by an average IQ.

Janine: What about the brightest ones, Pierre?

Doc Mailloux: Listen carefully.

Janine: How high is the number for the brightest ones?

Doc Mailloux: No.

Janine: What's the number?

Doc Mailloux: For the brightest ones?

Janine: One hundred and thirty, 140?

Doc Mailloux: Yes, yes, of course, yes. Those are the geniuses and they can be found among all peoples, even the Blacks. And, listen carefully, the lowest; do you know who the lowest were in that sample? Romania, Turkey and Serbia. Totally by chance, Romania, that country that ...

Janine: Where there is upheaval, Pierre, where there is a great deal of upheaval.

Doc Mailloux: That country, that country, that deficient country in my opinion. Perhaps I wasn't so wrong after all.

On April 3, a listener sent the following complaint to the CBSC (the full text of all correspondence can be found in Appendix B, available in French only):

[translation]

I am writing to ask you to assess comments made by Doc Pierre Mailloux in his March 27, 2006 broadcast that I consider to be contemptible, derogatory, racist and disparaging toward the Cuban and Soviet peoples.

He claims, for example, that Cubans have no sense of honour and that they are a subservient tribe, adding that Cubans do not (never) honour their debts. He also claims that Cuba is a deficient country.

With respect to the Soviets, the doc mentions that they do not honour their debts, that they steal and rob each other.

These comments are most likely a reflection of prejudice toward these peoples, and I consider them to be discriminatory, racist, offensive and prejudicial toward them.

In my opinion, these comments made by Doc Mailloux do not comply with the broadcasting law and regulations, the code of ethics, or the CBSC's standards.

The Director of Human Resources and Corporate Affairs of Corus Radio Québec responded on April 23. That letter said, in pertinent part:

[translation]

The CBSC has asked us to answer your e-mail in which you express your concerns about comments made by Doctor Pierre Mailloux during his program *Un Psy à l'écoute* [sic], broadcast on CKAC March 27, 2006.

As you know, CKAC-AM's service programs, commentaries, open-line shows and discussions on various issues, including public interest issues, target an adult audience.

Your e-mail sets out your concerns with respect to the program *Un Psy à l'écoute*. More specifically, you maintain that the host's comments were inflammatory, racist and hurtful with respect to the Cuban and Soviet communities. You stress certain comments made by Doctor Mailloux and you maintain that they are prejudicial to these communities and that you consider them discriminatory.

We recognize that some of the terms used by the host were very harsh and that many individuals could find them offensive. However, we feel that given the context of the discussion aired that day, Doctor Mailloux's comments cannot be considered inflammatory where the Cuban and Russian communities are concerned. Rather, these comments should be perceived as a political discourse and criticism of Cuba as a country and of its politics and government. While we may or may not agree with the host's political observations and comments, the fundamental idea of the discussion that took place was aimed at political entities and not individuals as such.

On May 1, the complainant registered his dissatisfaction with the broadcaster's reply in the following terms:

[translation]

In his reply of April 23, 2006, the broadcaster attributes comments to me that I did not make in my complaint to the CRTC. When he points out that I found Doc Mailloux's comments "inflammatory" in the program at issue, that is his choice of words, not mine. He should have said that I found the Doc's comments concerning Cubans and Soviets contemptible, derogatory and racist.

With respect to CKAC's explanations to the effect that this should be perceived as a political discourse, I remain convinced that the excerpts I drew to your attention in my complaint are completely gratuitous statements targeted at people – Cubans and Soviets – that are based on no known study.

CKAC claims that the Doc Mailloux program targets an adult audience and that the comments made on that program should be governed by the off button. It should be kept in mind that this program airs from 1 p.m. to 4 p.m. every weekday and that calls are regularly made to the program by parents who are at home with their children, or presumably parents with children old enough to understand, be they in the car or elsewhere. Do these children really have any control over the radio? In addition, some teenagers sometimes participate in the program and are even invited to do so, as was the case in the April 20, 2006 program when a 15 year-old girl called in. I would ask the CRTC to listen to the tape of that program in order to judge whether the comments made were acceptable in light of the CRTC or CBSC standards of ethics, in a context where young people take part in the program.

Given that the level of UNDULY offensive, derogatory and racist language that I deplore in my complaint constitutes a repeat offence, I am of the opinion that the broadcaster is not being serious about taking steps to correct the level of quality of the Doc Mailloux program, as required by CRTC standards, and that furthermore, Doc Mailloux, host Janine Ross and CKAC-730AM should be penalized if deemed appropriate by the CRTC.

THE DECISION

The Quebec Regional Panel examined the complaint under the following provisions of the Canadian Association of Broadcasters' (CAB) *Code of Ethics*:

Clause 2 – Human Rights

Recognizing that every person has the right to full and equal recognition and to enjoy certain fundamental rights and freedoms, broadcasters shall ensure that their programming contains no abusive or unduly discriminatory material or comment which is based on matters of race, national or ethnic origin, colour, religion, age, sex, sexual orientation, marital status or physical or mental disability.

Clause 9 – Radio Broadcasting

Recognizing that radio is a local medium and, consequently, reflective of local community standards, programming broadcast on a local radio station shall take into consideration the generally recognized access to programming content available in the market, the demographic composition of the station's audience, and the station's format. Within this context, particular care shall be taken by radio broadcasters to ensure that programming on their stations does not contain:

- [...]
- (b) Unduly sexually explicit material; and/or
 - (c) Unduly coarse and offensive language.

The Panel listened to a recording of the broadcast of March 27 episode and reviewed all of the correspondence. The Quebec Regional Panel concludes that portions of the broadcast are in breach of the Clauses of the *CAB Code of Ethics* cited above.

Limits of Race-related Commentaries

It has long and consistently been established by CBSC Panels that it is not just any mention of the groups identified in the Human Rights Clause of the *CAB Code of Ethics* that will fall afoul of the prohibition contained in that Clause. It is only those mentions that are abusive or unduly discriminatory that are prohibited there. Moreover, genuine political or historical observations, or opinions based on political or historical events are likely to survive scrutiny, although care must be taken by broadcasters to ensure that such content is not excessive. There is no doubt that the CBSC will look closely at statements that could have the effect of abusing, or unduly discriminating against, individuals on the basis of their race, national or ethnic origin, colour, religion or the like since they tread in delicate societal territory. In the view of the Panel, there is, in the area of human rights, much at stake. Abusive comments pierce souls rather than skins. They do not just offend; they harm. Flippant, thoughtless or heedless in the mouth of the

speaker, such comments become weighty and painful in the ears of the affected. Consequently, the CBSC Panels examine such complaints with the measure of the impact very much in mind.

In the matter at hand, the complainant has variously characterized the host's language as contemptible, racist, derogatory, offensive and prejudicial. In terms of the Human Rights provision of the *CAB Code of Ethics*, the Panel finds that some of the language used was both abusive and unduly discriminatory, and some was not. That which characterized the politics of *countries* was not. It was fair for the host not to favour Socialist policies, ownership by the state rather than individuals, and the lack of personal ambition that may result in such regimes. As the Ontario Regional Panel said in *CILQ-FM re the Howard Stern Show* (CBSC Decision 99/00-0717 and -0739, June 28 2001), when commenting that Haitians should "stay in their own country" and "you've got to build a friggin' wall around Los Angeles to keep the Mexicans out",

It is nothing more or less than a political perspective regarding both the issue of immigration and, it appears, the question of assimilation. He has made no comment whatsoever suggesting that American citizens of other national or ethnic groups be stripped of their citizenship and returned to their countries of origin. He does not wish new immigrants. It is a defensible view in terms of the freedom of expression. The Panel finds no breach in this part of the broadcast.

On the other hand, the comments about the *people* were of a different genre. They pulled no punches. They allowed for no subtleties. They were sweeping and cruel. Cuba, North Korea and Iran were described as [translations] "deficient countries, profoundly deficient". The Cuban people were also described as "deficients" ("You're going to visit deficients" and "damned deficients"). There were additional insults directed at the Cubans.

[translation]

Do Cubans have a sense of honour? No! No sense of honour, because they are a subservient tribe. They obey ...

[...]

Will a Cuban make good on his debts? Ne-ver!

And then the Russians became the targets of the host's acerbity.

[translation]

The Russians. Do the Soviets have a sense of honour, do they pay their debts? No! They, they steal and they rob each other.

The host later added an utterly unnecessary abusive comment to a group previously targeted by him, namely, the Black community. In discussing national IQs, he said:

[translation]

Those are the geniuses and they can be found among all peoples, *even* the Blacks. [emphasis added]

Despite the earlier discussion of subtleties in the area of discriminatory comment, the Panel finds no necessity to resort to fine brush strokes here; the comments of the host referred to above were blatantly abusive and discriminatory. Indeed, they are not unlike those dealt with by this Panel in *CKAC-AM re an episode of Doc Mailloux* (CBSC Decision 03/04-0453, February 10, 2005), where the host referred to Sikhs as a “gang of bozos”. While the Panel found the general discussion of the immigration issue that was the overriding subject of the day defensible on the basis of freedom of expression, it considered that the host had gone too far in his comment about Sikhs.

When, however, he holds identifiable groups up to ridicule and disrespect by making abusive or unduly discriminatory comments, he crosses the line of entitlement and loses the benefit of the shield of free expression. [...] The bottom line is that the Panel considers that the host is entitled to espouse his chauvinistic intolerance until such time as his disrespect leaks into individual races and nationalities, as it did when he referred to the Sikhs as “a gang of bozos” (translation). It is the view of the Quebec Panel that that allegation is abusive and unduly discriminatory and is in breach of Clause 2 of the *CAB Code of Ethics*.

In the present matter, the Panel also finds the broadcaster in breach of Clause 2 of the *CAB Code of Ethics*.

Sexual Content

The CBSC has considered the issue of sexual content on radio on numerous occasions. The issue, as anticipated in Clause 9 of the *CAB Code of Ethics*, turns on the word “unduly”. In other words, sexual content may be broadcast on the radio at any time of day, provided that it is not *unduly* sexually explicit. Thus, sexual innuendo, even overt or explicit sexuality, and the mention of genitalia will be acceptable, provided that the unduly explicit line is not crossed. In an earlier decision involving the same radio host, namely, *CKAC-AM re an episode of Doc Mailloux (Adolescent Sexuality)* (CBSC Decision 05/06-1104, June 30, 2006), this Panel found that the broadcaster had gone farther than the Code permitted. In discussing comments made by actor Bruce Willis about adolescent boys, the host permitted, if not encouraged, the conversation to range widely into the area of adolescent sexuality, and he elicited the discussion of previous experiences from his callers.

[T]he Panel considers that there were several examples of comments that were unduly sexually explicit for a time of the day when children could be expected to be listening. Moreover, it was perfectly clear that a child had been listening, as

the host carried on a dialogue with Émilie, who had identified herself as being 11 years old. The following references, whether individually or cumulated, exceed the bounds of the acceptable in a broadcast at that time of day: [translations] “fuck a woman”, “screw with other girls” (a comment made, in this instance, by a caller, but one for which the broadcaster is nonetheless responsible), “screw his daughters”, “I got sucked, I ate a woman’s clitoris”, “the little [...] vagina will begin to lubricate”, the lengthy and detailed description by caller Alexandre of his first experience of sexual intercourse, even the dialogue with Émilie regarding the sexual activities of her parents, and caller Claude’s description of having “felt up... girls”.

In the challenged broadcast, although the mentions of sexual content (all of which occurred in the dialogue with caller Carole) were not as frequent, those that were spoken were unduly explicit. Moreover, in the view of the Panel, they were utterly unnecessary to the issue being discussed. They were gratuitously explicit and inappropriate for the time of day of the challenged episode. Consequently, the Panel finds the broadcaster in breach of Clause 9(b) of the *CAB Code of Ethics*.

Coarse Language

In some senses, the issue regarding language in the matter at hand calls for less subtlety of assessment than the issues of human rights and sexual content. The words (or closely related terms) used by the host, namely, “hostie” and “fourrer”, have been found in breach on previous occasions by this Panel when aired at times of the day when children could be listening. In *CJMF-FM re a commentary on Bouchard en parle* (CBSC Decision 05/06-0326, February 3, 2006), for example, the Panel said of the word “tabernac”, which the Panel finds equivalent to “hostie” for these purposes,

[T]he use of the language was gratuitous. Not only was it unnecessary, it was irrelevant to the phrases it adorned. [...] It is obvious that not all swear words will be problematic, even during times of the day when children could be listening. It is the view of the Panel that “tabernac” and certain other words of the genre (which the Panel is not called upon to list in the circumstances under consideration) is one word which does fall on the list of words generally to be avoided in Francophone broadcasting.

In another decision concerning the same broadcaster and radio host as are under consideration in the present matter, namely, *CKAC-AM re an episode of Doc Mailloux (Adolescent Sexuality)* (CBSC Decision 05/06-1104, June 30, 2006), this Panel considered that “fourrer” [English approximate equivalent: “to fuck”] was a word that fell squarely within the level of unduly coarse or offensive language. It does so again here and finds the broadcaster in breach of Clause 9(c) of the *CAB Code of Ethics*.

The Consequences of Repetitive Breaches

Where a broadcaster appears to have committed three breaches of the same codified standard or member responsibility, it is the practice of the CBSC to advise it publicly of this fact and to require a written commitment of compliance for the future. For this step to be taken, the third breach must have occurred in a time frame that would have given the broadcaster information about the CBSC's rulings on the issue of the breach *prior to* the third broadcast. In the matter under consideration, the third breach did not occur within those time-lines, so no such order is appropriate. Such a breach did, however, occur in a decision of even date rendered by this Panel, for which discussion see *CKAC-AM re an episode of Doc Mailloux (Childless by Choice)* (CBSC Decision 05/06-1671, December 11, 2006).

Broadcaster Responsiveness

It is the practice of all CBSC Adjudicating Panels to assess the broadcaster's responsiveness to the complainant. Although it is, of course, the case that the broadcaster need not agree with the complainant, it is expected that its representatives charged with replying to complaints will address the complainant's concerns in a thorough and respectful manner. In the matter at hand, the Panel considers that the response of the Director of Human Resources and Corporate Affairs to the complainant fulfilled the broadcaster's obligation of responsiveness.

DECISION ANNOUNCEMENT

CKAC is required to: 1) announce the decision, in the following terms, once during peak listening hours within three days following the release of this decision and once more within seven days following the release of this decision during the time period in which *Doc Mailloux* was broadcast; 2) within the fourteen days following the broadcast of the announcements, to provide written confirmation of the airing of the statement to the complainant who filed the Ruling Request; and 3) at that time, to provide the CBSC with a copy of that written confirmation and with air check copies of the broadcasts of the two announcements which must be made by CKAC.

The Canadian Broadcast Standards Council has found that CKAC has breached the Canadian Association of Broadcasters' *Code of Ethics* in its broadcast of the *Doc Mailloux* episode of the afternoon of March 27, 2006. By broadcasting nasty, prejudicial and racist comments about Cuban, Russian and Black people, CKAC breached Clause 2 of that Code, which prohibits the broadcast of abusive or unduly discriminatory comments about people on the

basis of their national or ethnic origin. By broadcasting explicit comments about sexual acts and coarse and offensive language, CKAC also breached Clauses 9(b) and 9(c) of the Code, which prohibit the broadcast of unduly sexually explicit material and unduly coarse language at a time of the day when children can be expected to be listening to the radio.

This decision is a public document upon its release by the Canadian Broadcast Standards Council.

ANNEXE A

Décision du CCNR 05/06-1379 CKAC-AM concernant un épisode de *Doc Mailloux* (Argent)

Cet épisode de l'émission *Doc Mailloux* a été diffusé le 27 mars de 13 h à 16 h. Voici la transcription des commentaires pertinents :

Janine : Ça va avec notre sujet aujourd'hui, Pierre : les proches, les amis, qui empruntent l'argent. Hein? Le, la période des déménagements. Ô, il manque un peu d'argent pour mon déménagement. On se fait bummé de l'argent. Et on ne sait pas quand est-ce que ça va revenir. Alors, vous avez bon cœur.

Doc Mailloux : Janine?

Janine : Oui?

Doc Mailloux : Janine, qui a dit « l'argent ne fait pas le bonheur »? [Janine rit] Qui a dit ça? Est-ce que, est-ce que, moi, je le sait pas là. [...]

[...]

Janine : Et, le plus insultant, Pierre, c'est peut-être de prêter de l'argent. Pis je parle pas des sous, là. Puis de se, de se, t'sais, c'est ça, ça ne revient jamais.

Doc Mailloux : Ben oui, parce que si l'argent est pas importante, pourquoi qu'on remettrait de l'argent, si c'est pas important? On remet pas quelque chose insignifiant.

Janine : Pis quelqu'un vous prête de l'argent, Pierre, et c'est lui qui est coupable de demander son argent? C'est lui qui devient le salaud. [Janine rit]

Doc Mailloux : Ben non, il y a quelque chose là, parce que, les pays tarés n'ont aucune considération pour l'argent. Exemple : Cuba, Corée du Nord, l'Iran. Des pays tarés, profondément tarés.

Janine : Mais, y a pas, y a pas d'argent qui circule de toute façon. On a pas.

Doc Mailloux : Merci!

Janine : Bon!

Doc Mailloux : Merci! Un pays taré, Cuba, l'argent, je –

Janine : Quand c'est la pauvreté, t'as peut-être, peut-être qu'on emprunte d'autres choses, mais c'est pas de l'argent.

Doc Mailloux : Non. C'est tellement, c'est tellement pas important qu'on répartit ça de façon équitable. Tout le monde a le même salaire; tout le monde a la même chose. Tout le monde a rien. Hey!? Cuba. Ceux qui vont, ceux qui vont visiter Cuba, là, pourriez-vous me faire le plaisir de vous ouvrir les yeux. Maudite gang d'aveugles. Un pays taré. Vous allez chez des tarés. Pourriez-vous au moins avoir la décence de les observer et de nous ramener des observations intelligentes, au lieu de vous promener, [ton moqueur] en bikini pis en costume

de bain avec la bedaine à l'air, wou, wou, wou.

Janine : C'est des économies qui sont, ils sont émergentes. C'est des économies qui –

Doc Mailloux : Pardon!?

Janine : – qui sont pas solides.

Doc Mailloux : Cuba, une économie, une économie émergente?

Janine : Au début –

Doc Mailloux : La Corée du Nord. Non. Janine, si –

Janine : L'émergence, Pierre, ça commence.

Doc Mailloux : Janine, c'est ça que j'essaie de te dire. Ce sont des, ce sont des pays *sans* économie, *sans* importance –

Janine : C'est ça.

Doc Mailloux : – accordée à l'argent.

Janine : Ça commence à émerger.

Doc Mailloux : Non! À Cuba, pas en toute, zéro.

Janine : Ouais! Ils essaient, Pierre.

Doc Mailloux : C'est des maudits tarés. [Janine rit] Non, ils essaient même pas. Ils sont de mauvaise foi, parce qu'ils ne veulent pas que l'argent devienne importante. Ils sont tarés au point de nier une dimension sociétale majeure. Je te dis pas que c'est la seule, Janine. Les innocents qui écoutent après-midi. Non, appelez-moi pas pour m'engueuler, dire [ton moqueur] « Lui, il y a juste l'argent qui compte pour lui. » Ben non, les caves, c'est pas vrai. C'est pas parce que je dis que l'argent est important, qui a seulement l'argent d'important. [Janine rit] No, no. aiye, s'il vous plaît.

Janine : L'argent, ça aide, mais ça fait pas tout.

Doc Mailloux : Non, c'est pas le seul facteur.

Janine : C'est ça. C'est ça.

[...]

Doc Mailloux : Oui mais, à Cuba, c'est comme ça que ça marche, Gérald. Il est important, dans notre lutte contre la pauvreté, que nous répartissions la masse monétaire uniformément. Alors, ces individus-là ne comprenaient pas pourquoi vous aviez plus d'argent.

Janine : Ils rétablissaient l'équilibre finalement.

Doc Mailloux : Et, ils rétablissaient l'équilibre, Janine.

Janine : C'est effrayant; c'est effrayant.

Gérald : On me disait aussi –

Doc Mailloux : Vous savez, Cuba, là?

Gérald : Oui?

Doc Mailloux : Si le Québec –

Gérald : Oui?

Doc Mailloux : – n'était pas au Nord et collé, jouté aux États-Unis, je, j'ai l'impression que j'aurais eu avantage à décrire du Québec il y a longtemps.

Gérald : On est deux, Docteur Mailloux.

[Janine rit]

Doc Mailloux : On est une couple. Parce que, eee, boy, on aurait pas, hein, on n'aurait pas fitté dans la mentalité castriste, là je parle pas de castration, je parle de Fidel.

[Gérald dit qu'il dit à ses filles de ne jamais prêter de l'argent à quelqu'un.]

[...]

Janine : Est-ce que ça se peut que dans la tête de ceux qui empruntent c'est un bien collectif?

Doc Mailloux : Oui.

Janine : T'es t'un assisté social; ton argent m'appartient.

Doc Mailloux : Oui. Oui, c'est Cuba. C'est ça que je, que je m'échine à vous dire. C'est comme à Cuba. C'est que l'argent c'est, comment je te dirais ben ça; c'est comme l'eau et l'air qu'on respire.

Janine : Ça n'a pas de propriété.

Doc Mailloux : Ça n'a pas de propriété.

Janine : [Elle rit] Bon.

Doc Mailloux : Et à Cuba, y a pas de propriété. En Union soviétique; la plupart des Québécois savent pas ça. Les propriétés appartenaient, les terrains, la terre, appartenaient à l'État; jamais à des particuliers.

Janine : Tout avait été confisqué. Mais oui.

Doc Mailloux : C'est, c'est propriété publique, alors moi je peux me promener. Le Soviétique pouvait se promener n'importe où. Il y a personne qui pouvait lui dire « écoute, décrisse, t'es chez moi. » Ben non. C'est propriété publique. Il a le droit d'être n'importe où. Et au Québec, y a un pourcentage de Québécois qui ont cette maudite mentalité-là.

[...]

Richard : Mais malgré que quand, vous parlez d'honneur. Le fait, à l'époque, je reviendrais peut-être cinquante ans en arrière, qu'on disait aux femmes que c'était un honneur de, de procréer. C'était, c'était de la manipulation déguisée au fond.

Doc Mailloux : Yes, yes! Vous m'avez compris. Vous ne pouvez pas inviter ou imposer la soumission et récolter un, un, euh, le sens de l'honneur répandu parmi cette collectivité-là. Jamais, les copains!

Janine : Mais on parlait de fierté, Pierre.

Doc Mailloux : Les Cubains, ont-ils le sens de l'honneur? Non! Aucun sens de l'honneur, parce que c'est une tribu asservie. Ils obéissent, mais confondez pas. Le sens de l'honneur, c'est un élan qui vient de l'intérieur. C'est comme l'enthousiasme; c'est comme la motivation.

Janine : Et ça se défend. Tu peux défendre –

Doc Mailloux : Confondons pas choux et carottes, les amis!

Janine : À ce moment-là, Pierre, tu peux défendre ton honneur. Tu peux déf-, quand tu as quelque chose à défendre, quand tu as quelque chose que tu panaches, tu vas défendre ton honneur et tu vas régler tes dettes.

Doc Mailloux : Oui.

Janine : Donc, faut que tu aies une image très positive de toi pour dire c'est mon honneur que je défends.

Doc Mailloux : Est-ce qu'un Cubain va respecter ses dettes? Ja-mais!

Janine : Individuellement, Pierre, ils peuvent avoir une fierté –

Doc Mailloux : Jamais! Collectivement –

Janine : – [???].

Doc Mailloux : Non, non, non, non. Non, non, non, non.

Janine : Individuellement.

Doc Mailloux : Non, non. Non, non. Non, non. Les Russes. Est-ce que les Soviétiques ont le sens de l'honneur, respectent leurs dettes? Non! Ils, ils volent et se volent entre eux. Parce que, c'est, voyez-vous ce sont les effets pervers de la soumission collective. Est-ce que, t'sais, faut y réfléchir deux minutes. Essayez d'imaginer dans votre tête, des, un groupe qui est asservi, qui est soumis.

Janine : Mais, Pierre je n'ai aucun respect –

Doc Mailloux : Et là vous dites face à ce groupe-là : groupe, avez-vous le sens de l'honneur? Mais, non, vous pouvez, ça ne peut pas coexister.

Janine : Vous avez pas tort Pierre, parce que, on pourrait dire, Pierre, tu es soumis, je suis soumis, on est sous un régime de soumission, alors on a pas de respect pour ce qui est soumis; on est tous soumis. Ça peut se défendre, eh oui.

[...]

Doc Mailloux : Comment ça se fait qu'il a accepté de prêter deux mille à votre frère?

Carole : Je sais pas.

Doc Mailloux : J'ai l'impression qu'il voulait « grossir le bat » un petit peu.

Carole : Pardon?

Doc Mailloux : J'ai l'impression qu'il a voulu « grossir le bat » un petit peu. C'est très masculin ça. Connaissez pas l'expression « se grossir le bat »? Faire, faire le jars.

Janine : Moi, je peux passer de l'argent, ça veut dire [??] mes affaires –

Doc Mailloux : T'sais. Non, non, mais faire le jars devant vous.

Carole : Devant moi?

Doc Mailloux : Oui, faire le jars un petit peu.

Carole : Ah oui?

Doc Mailloux : Ça se peut-tu?

Carole : [Elle rit] Je sais pas.

Doc Mailloux : Un petit peu de –

Janine : [???].

Doc Mailloux : Après son prête, la, la, est-ce que son érection variait un peu? Avez-vous remarqué quelque chose?

Carole : Non.

Doc Mailloux : Aucune, aucune différence à ce niveau-là?

Carole : Non. Non.

Doc Mailloux : Bandait pas un peu plus fort ou un peu plus ...

Carole : Non.

Doc Mailloux : Non?

Carole : Non.

Doc Mailloux : Non?

Carole : Non.

Janine : Mais si c'était autre chose, Pierre? Est-ce qu'il fait longtemps qu'il se connaissent ces deux hommes-là, puis il aurait, il serait passé quelque chose [??].

Doc Mailloux : Non, non, non. C'est masculin. Non, non. C'est masculin ça. C'est masculin.

[...]

Janine : Revenons à nos finances. Jean-Guy, bonjour.

Jean-Guy : Bonjour, bonjour Madame Ross. Bonjour Docteur Mailloux.

Doc Mailloux : Bonjour Jean-Guy.

[...]

Jean Guy : [...] J'ai prêté dix mille à un gars que je connaissais pour partir une business, euh, gestion. Pis, le gars quand il a eu le dix mille, j'ai pus été capable de le rejoindre pendant un mois.

Doc Mailloux : Ouais.

Jean-Guy : [...] Pis finalement, au bout d'un mois je l'ai rejoint, pis il m'a dit le dix mille j'ai payé mes dettes, pis oublie ça, je te paierai pas. Fait que là, j'ai dit ben là, c'est pas de même que ça va marcher, parce que il faut que tu me paies. Fait que là je l'ai menacé un peu, pis c'est lui qui m'a viré la menace. Parce que lui, il était ben gros. Il a menacé de me battre, pis d'aller chez nous. J'ai dit c'est pas de même que ça va marcher; il faut que tu me paies. Fait que finalement, quinze jours après, moé, j'y étais à trois heures du matin avec un douze. J'ai tiré quatre coups de douze dans la maison. Pis, il m'a payé finalement.

Doc Mailloux : Hmm, hmm.

Jean-Guy : Il m'a payé la tête entre les jambes. Mais ...

Janine : Aiye, aiye.

Doc Mailloux : Où a-t-il pris, où a-t-il pris le dix mille?

Jean-Guy : Moi, je l'ai emprunté à la banque.

Doc Mailloux : Non, non.

Jean-Guy : J'ai emprunté dix milles à la banque, moi.

Janine : Aiye, vous aviez, vous aviez emprunté pour lui prêter?

Jean-Guy : Oui, on partait une compagnie ensemble, là, une compagnie de gestion.

Janine : Aaaaw.

Doc Mailloux : Oooh, o.k., o.k., o.k.

Jean-Guy : Pis finalement, ben, la compagnie a jamais parti, hein, parce qu'il a flambé le dix mille.

[...]

Janine : Donc, il vous a remboursé, mais vous avez –?

- Jean-Guy : Il m'a remboursé, mais non sans peine, là, t'sais.
- Janine : Ouais, ouais.
- Doc Mailloux : Ouais, Jean-Guy.
- Janine : [Elle rit] Je crois qu'il peut avoir des troubles, Jean-Guy, hein?
- Doc Mailloux : Jean-Guy, non, j'ai pas la même réaction que Janine. Voyez-vous Janine a sa réaction.
- Janine : Il aurait pu.
- Doc Mailloux : Moi, la mienne est simplement celle-ci : aux grands maux les grands remèdes.
- Jean-Guy : Ouais, mais j'ai fait de la prison par après parce que du monde crosseur de même j'en ai rencontré toute ma vie.
- Doc Mailloux : Vous avez fait de la prison pour quoi?
- Jean-Guy : Ô, justement avoir collecté un gars qui, qui, qui payait pas mon meilleur ami, moi, que j'avais.
- Doc Mailloux : Est-ce que c'était celui-là ou dans un autre, dans un autre dossier?
- Jean-Guy : Un autre dossier.
- Doc Mailloux : Un autre dossier.
- Janine : Parce que, voyez-vous ...
- Jean-Guy : Moi, j'avais un de mes copains qui était mon meilleur copain, là, pis lui il s'est mettre dans la vue par ce, un gars, que le gars, euh, il avait une compagnie avec, pis le gars a joué avec les papiers.
- Doc Mailloux : Oui.
- Jean-Guy : Qui a mis mon chum dans la rue. Il a perdu sa maison; il a tout perdu.
- Janine : Oui?
- Jean-Guy : Il avait, il avait une femme, deux enfants. Pis, je, il va te payer le gars, m'a aller le voir. Mais moi j'ai, j'ai été le voir de la même manière que j'étais voir l'autre, mais me suis faite poigné.
- Doc Mailloux : Ah, attendez, bon.
- Janine : C'est pour ça que je disais, Pierre.
- Doc Mailloux : Jean-Guy, attendez, là, attendez. Oui, mais Janine.
- Janine : Oui? Tiens.
- Doc Mailloux : Il y a une différence fondamentale entre les deux dossiers.

Jean-Guy : Hmm.

Doc Mailloux : Dans un dossier, vous vous êtes occupé de vos affaires.

Jean-Guy : Ouais.

Doc Mailloux : Et dans l'autre vous vous êtes fait le justicier d'une affaire qui ne vous regardait pas.

Jean-Guy : Oui, je le sais.

Doc Mailloux : N'est-ce pas, Jean-Guy?

Jean-Guy : Je suis d'accord là-dessus. Je suis d'accord là-dessus.

Doc Mailloux : Alors, leçon à tirer : sachez vous mêler de vos affaires.

Jean-Guy : Oui.

Doc Mailloux : Mais mêlez-vous en.

Jean-Guy : Oui.

Doc Mailloux : Parce que vous savez, dans le premier dossier, que vous assoyez, que vous fassiez emprisonner, d'ailleurs si c'est allé devant le tribunal.

Jean-Guy : Ô, j'ai, j'ai faite quinze mois de prison.

Janine : Pour le, pour le deuxième?

Doc Mailloux : Dans le, dans le premier. Je parle du premier dossier.

Jean-Guy : Ah, le premier, euh, j'ai rasé de me faire poigner aussi, là.

Doc Mailloux : Dans le premier dossier, ce n'est pas du tout la même histoire.

Jean-Guy : Mm hmm.

Janine : Mais si le gars avait porté plainte, contre lui?

Jean-Guy : Ah, il a porté plainte dans le premier dossier.

Janine : Oui, ah.

Jean-Guy : La police m'a convoqué.

Janine : O.K., et comment ça a tourné? Là vous êtes, vous êtes rend—

Jean-Guy : Ils ont pas de preuve, ils ont pas de preuve. Ils m'ont pas poigné sur le fait.

Janine : Et vous avez été capable de vous en tirer comme ça.

Jean-Guy : Je, je j'ai réussi à me pousser, in extremis.

Doc Mailloux : Euh, Jean-Guy et Janine.

Jean-Guy : Oui?

Doc Mailloux : Dans le premier dossier.

Jean-Guy : Mm hm.

Doc Mailloux : Compte tenu de l'histoire, et compte tenu que votre partenaire vous a volé dix mille dollars, la police n'a pas cherché de preuve.

Jean-Guy : Hmm hmm. C'est ça. C'est ça.

Doc Mailloux : Et il y a beaucoup de policiers qui sont à l'écoute, et ils vont très bien comprendre ce à quoi je réfère.

Jean-Guy : J'ai même dit aux policiers, lui c'est un gars qui crose tout le monde, il vole tout le monde. Il inclut –

Doc Mailloux : Jean-Guy, le juge, devant le juge. Janine.

Janine : Oui?

Doc Mailloux : Devant le juge dans le premier dossier, le type s'est fait voler dix mille piasses, il exige réparation avec un douze. Qu'est-ce que le juge va faire? S'il condamne Jean-Guy, il est obligé de faire un procès pour condamner le voleur aussi.

Janine : Inévitablement. C'est ça, c'est ça.

Doc Mailloux : Merci, merci.

Janine : Mais ce sont, ils sont des [?]. Alors, on a fermé un peu les yeux, parce qu'on, pis, remarquez que beaucoup qui écoutent Jean-Guy, euh, ont eu la même idée; ils l'ont peut-être pas faite, là, d'aller avec un élément dissuasif.

Doc Mailloux : Ô, soit sans crainte, ça se fait régulièrement Janine.

Janine : Ça se peut, ça se peut.

Doc Mailloux : Et dans des dossiers, comme celui, alors si vous vous faites voler par quelqu'un. [Janine rit]

Jean-Guy : Hmm.

Doc Mailloux : Ben oui, c'est arrivé tout près de chez moi. Bon.

Janine : Pierre, j'avoue, je vous avoue, je suis pas un homme, là, pis je comprends. Je comprends le geste de Jean-Guy.

Doc Mailloux : Exemple.

Janine : T'es t'en maususse.

Doc Mailloux : Exemple. Dans un dossier tout près de chez moi, un individu s'est fait défoncer, se fait voler toutes sortes de, d'items, d'articles.

[...]

Doc Mailloux : Par exemple, Micheline. C'est sa propriété.

Janine : Oui.

Doc Mailloux : Elle loue. C'est ses logements. Poigne le chose, elle coupe le cadenas du, du, cabanon. Elle prend les affaires, là, pis, elle dit, écoute, tu me paies mon loyer, sinon les gugusses ils vont rester là. Ô, ça on appelle ça, sais-tu comment on appelle ça?

Janine : Ne pas se laisser piller sur les pieds.

Doc Mailloux : Non. [Janine rit] Un peu plus. On appelle ça de l'éducation.

Janine : Ouais.

Doc Mailloux : Et, la tribu de ce côté-là, pas trop éduquée dans un grand pourcentage. Pas tout le monde. Mais il y a un pourcentage de Québécois, pis pas, je parle pas de, de bien-être, là. Je te parle de Québécois, famille moyenne, qui ne sont pas éduqués. Pas de respect de l'autre.

Janine : C'est ça.

Doc Mailloux : Pas de respect de la propriété d'autrui; aucun respect pour l'argent.

Janine : Donc, Micheline –

Doc Mailloux : On est pas à Cuba. Je suis en train de lire, là, Isabelle Haché en fin de semaine, et elle dit, à Cuba – j'invente rien – écoute ben ça, Janine. À Cuba tout est gratuit : les cours, les manuels, les repas, le logement en résidence. Les étudiants reçoivent même cent pesos d'argent de poche par mois, cinq dollars par mois d'argent de poche. Tout est gratos, cinq piasses par mois. C'est une façon de vivre. Les 'tits casques, icitte ça se passe pas comme ça, ça se passera pas comme ça.

Janine : Puis de toute façon, Pierre, à Cuba tout n'est pas gratuit. Il le paie de, de leur liberté. Il le paie très cher d'autre façon.

Doc Mailloux : Aaw, gardons ça. Aaww, gardons ça là.

Janine : Parce qu'il y a pas juste l'argent là. En tout cas.

Doc Mailloux : Peut-être une autre petite dimension.

Janine : On parle à Claude. Bonjour, Monsieur Claude.

[...]

Doc Mailloux : [Sur un ton ironique] Euh, mais tous ces Québécois qui prennent la loi dans leurs mains. Janine.

Janine : Ouais?

Doc Mailloux : Je suis scandalisé. Tous ces Québécois qui se font justice.

Claude : Ouais. Euh, euh, peux-tu ajouter un autre, un autre motto?

Janine : Tu peux se retrouver dans des plus sals draps qu'avant.

Doc Mailloux : Non, non, Janine, dans ce cas-là, il a averti la police.

Janine : Des fois ça marche. Là ç'a marché. Oui, oui. Oui, oui.

Doc Mailloux : Janine. Qu'est-ce que tu veux qu'il fasse, la police?

Janine : Mais oui.

Doc Mailloux : L'auto est pas volée. L'autre il a, il a exercé une saisie, pis il dit, il dit à l'autre : « écoute tu me donnes mon argent que tu me dois, pis je te remets l'auto pis les clefs. »

Janine : Mais tu peux frapper des zélés, là.

Doc Mailloux : Ben oui, mais, oui, oui, des zélés. Tu vas être accusée de quoi Janine? T'sais, je veux bien que tu craignes la loi.

Janine : Tu vas récupérer ton bien.

Doc Mailloux : Vois-tu, Janine, il y a une affaire, et tu réagis en femme là-dessus.

Janine : Mais, j'en suis une, meilleure excuse.

Doc Mailloux : Le premier reflexe, le premier reflexe de beaucoup de femmes et d'hommes féminisés au Québec c'est la crainte de la loi, hein? On a instigué dans notre culture la crainte de la loi.

Janine : Ouais, ouais. Mm hm.

Doc Mailloux : Ben là il y a des limites à ça. Allez-y, Claude.

[...]

Doc Mailloux : L'agressivité n'est pas la même. Et l'agressivité est un moteur de, de comportement. Il y a Micheline tout à l'heure qui a pas [??]. Il y a quelques femmes qui ont, qui n'ont pas [??]. Mais c'est pas, c'est pas la majorité.

Janine : Mais souvent, Pierre –

Doc Mailloux : Et c'est pour ça qu'on en parle. Il y a beaucoup de femmes qui vont se, qui vont accepter de prêter, euh, mue par une émotion quelconque envers le réquerant, mais qui vont se faire fourrer.

Janine : Oui, mais quand elles se rendent compte, Pierre, elles sont découragées parfois de, d'aller chercher leur argent, par exemple, mais non. « Il me prendra pas au sérieux. »

Doc Mailloux : Sont pas découragées; elles ont peur.

[...]

Doc Mailloux : Chère Janine.

Janine : Oui?

Doc Mailloux : Je me dois de partager avec toi une trouvaille. T'sais, que on est tant trouvé de journalistes. Et certains à l'occasion peuvent mettre le nez, mettre le doigt.

Janine : Il y en a, il y en a qui ont vraiment la qualité de journaliste.

Doc Mailloux : Ouais, ouais.

Janine : La curiosité.

Doc Mailloux : Oui.

Janine : Oui.

Doc Mailloux : Oui, ils peuvent nous feeder. Euh, as-tu l'occasion de lire *Le Soleil*.

Janine : Non, non, non.

Doc Mailloux : Il y a pas beaucoup de monde hors de Québec qui lit *Le Soleil*. O.k? Et il y a des journalistes à Trois-Rivières qui lisent *Le Soleil* assiduellement. *Le Soleil*, c'est le journal de Québec. Bon. Je titre. Janine, attache ta tuque. C'est de ce matin. Concernant les tests de quotient intellectuel.

Janine : [Elle rit] Oui.

Doc Mailloux : L'Agence France-Presse; alors c'est pas Mailloux-là. Alors là les 'tits counnes qui m'haïssent ils vont m'haïr pour des maudites bonnes raisons. Écoute ça. Les Allemands sont le peuple le plus intelligent en Europe. Loin devant les Britanniques en huitième place; très loin devant les Espagnols en quinzième ou les Français en dix-neuvième place.

Janine : Mm hm.

Doc Mailloux : Selon une étude de l'Université de l'Ulster, Irlande du Nord.

Janine : Oui.

Doc Mailloux : Citée dans le *Times* aujourd'hui.

Janine : Ils, ils ont fait leur échantillonnage comment? Comment ils sont, ils en sont arrivés, à, euh –?

Doc Mailloux : Aucune idée!

Janine : Ils l'expliquent pas dans l'article.

Doc Mailloux : Aucune idée! C'est un maudit moron comme Mailloux qui est allé se fourrer le nez où il avait pas d'affaire. Avec un quotient intellectuel moyen. C'est quoi un quotient intellectuel moyen, Janine?

Janine : Dites-nous donc ça, Pierre [elle rit].

Doc Mailloux : Le quotient intellectuel moyen, c'est la mesure, O.K.? C'est la mesure d'une moyenne dans un groupe. Exemple, tu prends cent 'tits counnes, tu leur fais chacun un test de quotient intellectuel, t'additionnes les résultats et tu divises par le nombre de 'tits counnes –

Janine : Oui.

Doc Mailloux : – que t'as compilé.

Janine : O.K.

Doc Mailloux : Et la, ça te donne le quotient intellectuel moyen.

Janine : Moyen. Bon.

Doc Mailloux : Qui est pas nécessairement celui du milieu, mais pas loin. Parce que celui du milieu ça va être la médiane, mais le moyen c'est une moyenne. C'est le total, pis divisé par le nombre d'individus dans l'échantillonnage, O.K.? Alors quotient intellectuel moyen, les 'tits counnes intellos qui m'ont descendu, écoutez bien, là. Parce que là je vas insister. Parce que vous êtes instruits mes 'tits counnes et là je parle de plusieurs éditorialistes qui m'ont pourfendu là publiquement, pis de, de, d'artistes, pis de toute sorte de monde instruit. Je continue. Avec un quotient intellectuel moyen de 107.

Janine : Oui?

Doc Mailloux : C'est-à-dire la moyenne, O.K., dans ce groupe-là. Les Allemands devancent d'un souffle les, les Néerlandais – les Hollandais – et les Polonais – et ça c'est surprenant – les Polonais avec 106 de quotient intellectuel moyen.

Janine : Hmm, hmm, oui.

Doc Mailloux : Alors, dans l'échantillonnage dans le groupe de Polonais qui ont été étudiés par cette espèce d'illuberlu, le quotient intellectuel moyen était de 106 dans le groupe des Polonais et de 107 dans le groupe des Allemands.

Janine : C'est très proche.

Doc Mailloux : C'est très, très proche.

Janine : Oui.

Doc Mailloux : Les Suédois 104, les Italiens 102, O.K.? Les Britanniques, quotient intellectuel moyen dans ce groupe-là, de cent.

Janine : Hmm, hmm. Alors, on arrive à sept points de moins, là.

Doc Mailloux : Ouais. Les Britanniques –

Janine : Et pourtant, Pierre, les Britanniques, les Américains, pis tout ça, c'est eux qui ont mis fin à la dernière guerre mondiale; ils se sont opposés aux Allemands.

Doc Mailloux : Mais oui, attend un peu. Je continue, c'est intéressant ce que t'avais.

Janine : [???

Doc Mailloux : Mais ils gardent une confortable avance sur les Espagnols avec un quotient intellectuel moyen de 98, et surtout les Français avec un quotient intellectuel moyen de 94. [Janine rit.] Quatre-vingt-quatorze et 107 de quotient intellectuel moyen, c'est une grosse différence. C'est une différence de sept points.

Janine : [Elle rit] Pour ceux qui se chicanent leurs frontières tout le temps. Dans l'histoire.

Doc Mailloux : C'est que, ça indique qu'il y a beaucoup plus, écoute; il y a des Français brillants, mais il y a plus, toute proportion gardée, de, d'Allemands brillants que de Français brillants. C'est ça que ça veut dire le quotient intellectuel moyen.

Janine : Et, et les plus brillants, Pierre.

Doc Mailloux : Écoute bien.

Janine : Ça va jusqu'où les plus brillants.

Doc Mailloux : Non.

Janine : C'est quoi le chiffre?

Doc Mailloux : Les plus brillants?

Janine : Cent trente, cent quarante?

Doc Mailloux : Oui, oui, ben, oui, oui. Ça c'est, ça, les génies il y en a dans tous les peuples, même chez les Noirs. Et, écoute bien, les derniers, sais-tu quels étaient les derniers de, dans cet échantillonnage-là? Roumanie, Turquie et Serbie. Tout à fait par hasard, la Roumanie, ce pays que ...

Janine : Où ça brasse, Pierre, où ça brasse beaucoup.

Doc Mailloux : Ce pays, ce pays que je considère taré. J'avais peut-être pas tort tout à fait.

ANNEXE B

Décision du CCNR 05/06-1379 CKAC-AM concernant un épisode de *Doc Mailloux* (Argent)

La plainte

Le CCNR a reçu la plainte suivante en date du 3 avril 2006 :

Émission du Doc Mailloux à CKAC 730AM, le 27 mars 2006-04-03.

La présente est pour porter à votre jugement les propos que je qualifie de diffamatoires, méprisants, racistes et dénigrants à l'égard des peuples cubains et soviétiques tenus par le Doc Pierre Mailloux lors de l'émission du 27 mars 2006.

Entre autres les propos à l'effet que les cubains n'ont aucun sens de l'honneur, et qu'ils sont une tribu asservie, ajoutant que les cubains ne respectent pas (jamais) leurs dettes. Cuba dit-il est un pays de tarés.

Quant au peuple soviétique, le doc mentionne que les soviétiques ne respectent pas leurs dettes, ils volent et se volent entre eux.

Ces propos reflètent probablement des préjugés envers ces peuples et m'apparaissent discriminatoires, racistes, offensants et préjudiciables à ceux-ci.

À mon avis, ces propos du Doc Mailloux ne respectent pas la loi et règlements de la radiodiffusion ni le code de déontologie, ni les standards du CCNR.

D'autre part, la station CKAC 730AM et l'animatrice Janine Ross, en tolérant de tels propos, se font complices des mêmes manques aux règlements, lois et codes que le Doc Mailloux et devraient recevoir également les blâmes du CCNR.

La réponse du radiodiffuseur

CKAC a envoyé la réponse suivante en date du 23 avril :

Le CCNR nous a demandé de répondre à votre courriel dans lequel vous exprimez vos préoccupations quant aux propos tenus par le Docteur Pierre Mailloux au cours de son émission *Un Psy à l'écoute* [sic] sur les ondes de CKAC le 27 mars 2006.

Comme vous le savez, CKAC-AM s'adresse à un auditoire adulte par ses émissions de services, de commentaires, de tribunes téléphoniques et de discussions sur des questions diverses et d'intérêt public.

Votre courriel fait état de vos préoccupations concernant l'émission *Un Psy à l'écoute*. Plus spécifiquement vous affirmez que les propos de l'animateur étaient incendiaires, racistes et blessants pour les communautés cubaines et russes. Vous soulignez des propos de D' Mailloux et vous affirmez qu'ils causent préjudice à ces communautés et vous apparaissent discriminatoires.

Nous reconnaissons que des termes utilisés par l'animateur étaient très durs et pourraient être offensants pour plusieurs personnes. Cependant, nous estimons que dans le contexte de la discussion de l'émission de cette journée, les propos du D^r Mailloux ne peuvent être considérés comme incendiaires contre les communautés cubaines et russes. Ces commentaires devraient plutôt être perçus comme un discours politique et une critique de Cuba comme pays, des politiques et du gouvernement cubain. Quoique nous puissions être ou ne pas être d'accord avec les propos et les observations politiques de l'animateur, l'idée fondamentale de la discussion qui avait cours était dirigée contre les entités politiques et non contre les personnes comme telles.

Cela dit, nous regrettons sincèrement que les commentaires émis durant cette émission vous aient offensé ou que vous ayez perçus qu'ils étaient discriminatoires. Soyez assuré que CKAC n'a jamais eu pour politique d'exercer quelque forme de discrimination¹ que ce soit contre aucun groupe ou segments de groupes. Nous reconnaissons qu'il est important que les commentateurs et les invités n'émettent pas de commentaires abusifs contre aucun groupe, mais nous sommes d'avis que ce n'est pas le cas dans la situation qui nous occupe aujourd'hui. Il s'agissait de l'exercice d'une liberté d'expression avec lequel plusieurs auditeurs peuvent être en désaccord.

Le CCNR a déjà noté dans ses décisions antérieures que lorsqu'une programmation est dirigée vers un public adulte « il n'est pas dans l'intérêt public de restreindre le droit à la liberté d'expression et que dans ces circonstances les propos crus et vulgaires doivent être régis de la même manière que les questions de goût, c'est à dire par le bouton de fermeture ou de mise en marche de l'appareil radio ou le synthonisateur ». ¹ Par conséquent, nous croyons que même si les propos entendus au cours de cette émission ont pu être offensants, dans le contexte où ils étaient émis, il ne s'agissait pas de racisme ou de discrimination.

Nous regrettons profondément que vous ayez été offensé encore une fois par cette émission. Nous vous réitérons, comme nous avons eu la possibilité de vous le faire savoir récemment, que nous prenons sérieusement nos responsabilités comme radiodiffuseur. À CKAC-AM, nous travaillons pour assurer que toute notre programmation respecte la *Loi sur la Radiodiffusion*, les *Règlements de la Radio* et le Code et les standards exigés de nous comme un membre du CCNR.

Nous espérons que la présente répond aux préoccupations soulevées dans votre lettre quant à notre programmation. À CKAC, nous reconnaissons l'importance et apprécions les commentaires de nos auditeur(trice)s. Nous vous remercions d'avoir encore une fois pris le temps de partager avec nous vos préoccupations.

¹ *CIQC-AM concernant Galganov in the Morning* (Décision du CCNR 97-98-0473, rendue le 14 août 1998).

Correspondance additionnelle

Le plaignant a remis sa Demande de décision le 1 mai accompagnée de la lettre suivante :

Le radiodiffuseur dans sa réponse, datée du 23 avril 2006, me prête des propos que je n'ai pas utilisés dans ma plainte au CRTC, ainsi lorsqu'il mentionne que je trouvais « incendiaires » les propos du doc Mailloux dans l'émission concernée, il utilise un qualificatif qui lui appartient. Il aurait dû plutôt mentionner que je trouvais méprisants, dénigrants et racistes, les propos du doc à l'endroit des cubains et soviétiques.

Quant aux explications que donne CKAC à savoir qu'il faudrait en percevoir un discours politique, je demeure persuadé que ce sont des affirmations tout à fait gratuites, basées sur aucune étude citée et visant les gens, les peuples cubains et soviétiques dans les passages que j'ai soulevés dans ma plainte.

CKAC prétend que l'émission du Doc Mailloux est dirigée vers un public adulte et que les propos qui y sont tenus devraient être régis par le bouton de fermeture de l'appareil radio. Il faut considérer que cette émission est diffusée de 13H à 16H tous les jours de la semaine et que comme on le constate régulièrement plusieurs appels proviennent de parents gardant des enfants à la maison, ou on peut le présumer de parents accompagnés d'enfants en âge de comprendre, en auto ou autre. Ces enfants ont-ils vraiment la possibilité de régir l'appareil radio. D'autre part certains adolescents participent occasionnellement à l'émission et sont même invités à le faire (émission du 20 avril 2006, auditrice de 15 ans). J'invite d'ailleurs le CRTC à écouter la bande de cette émission afin de juger si les propos tenus sont acceptables dans le cadre des normes de déontologie du CRTC ou CCNR, d'autant plus du contexte où des jeunes participent à l'émission.

Considérant que le niveau de langage INDUMENT offensant, dénigrant et raciste que je déplore dans ma présente plainte constitue une récidive je crois que le radiodiffuseur ne prend pas sérieusement les moyens de corriger le niveau de qualité de l'émission Doc Mailloux, tel exigé par les normes du CRTC et que le Doc Mailloux, l'animatrice Janine Ross et CKAC-730AM devraient être sanctionnés, si jugé à propos par le CRTC.

Je retourne et soumetts donc ma plainte originale au CRTC et CCNR, pour analyse et décision.